

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-4/01**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022113-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Attribution de bourses d'aide à l'installation des étudiants seine-et-marnais en maïeutique et en kinésithérapie.

Le Département de Seine-et-Marne mène une politique volontariste destinée à lutter contre la désertification médicale, dont l'évolution constitue une préoccupation quotidienne pour les Seine-et-Marnais.

Le schéma des solidarités 2019-2024, adopté en juin 2019, et la délibération cadre adoptée en septembre 2019 soulignent l'importance des actions à mener. Le Pacte Santé 77 adopté en juin 2020 confirme cette volonté.

Parmi les actions entreprises figure notamment un dispositif d'aide à destination des étudiants.

Ainsi, le Département prend appui sur le dispositif régional de " Bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie " créé par la Région Ile-de-France, pour soutenir financièrement, en complément de l'aide régionale, des étudiants suivant une formation de kinésithérapie ou de maïeutique. Le présent dossier vise à attribuer de nouvelles bourses.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 du 13 juillet 2018 portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU la loi n° 2009-879 en date du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le Projet Régional de Santé 2018-2022 d'Ile de France arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé le 21 décembre 2012, et notamment le volet ambulatoire du Schéma Régional de l'Organisation des Soins,

VU l'arrêté ARS-DOS n°2018-2536 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, ou, dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé pour la profession de masseurs-kinésithérapeute,

VU l'arrêté ARS-DOS n°2019/2027 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de sage-femme,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile de France en date du 21 septembre 2017 relatives aux bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie,

VU la délibération n° 4/04 du Conseil général de Seine-et-Marne en date du 30 avril 2014, et relative aux actions en faveur de la démographie médicale,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2021 du Département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une bourse d'étude dans le cadre du dispositif « Bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et en kinésithérapie » de la Région Ile de-France, d'un montant de 300 euros par mois et pour une période de 12 mois, soit rétroactivement du mois de septembre 2020 au mois de août 2021 à :

- Madame Célia BAZIN, actuellement étudiante en 2^{ème} année de masseur-kinésithérapie à l'institut de formation de l'école d'Assas. 4-6, villa Thoreton - 75015 PARIS.

- Monsieur, Yoann LOMON, actuellement étudiant en 2^{ème} année de masseur-kinésithérapie à l'Université privée MANRESA, Fundación Universitaria del Bages, 4 avenue de l'Université Barcelone, Espagne.

- Monsieur Hugo DUPOUY, actuellement étudiant en 2^{ème} année de masseur-kinésithérapie à l'Université privée MANRESA, Fundación Universitaria del Bages, 4 avenue de l'Université Barcelone, Espagne.

- Madame Vaishnavy JEGATHEESWARAN, actuellement étudiante en 3^{ème} année de masseur-kinésithérapie à l'EFOM Boris DOLTO, 118 bis rue de Javel, 75015 Paris.

- Monsieur Killyan ARNAUD, actuellement étudiant en 3^{ème} année de masseur-kinésithérapie à l'EFOM Boris DOLTO, 118 bis rue de Javel, 75015 Paris.

- Monsieur Luc TORRES, actuellement étudiant en 2^{ème} année de masseur-kinésithérapie à l'Université privée MANRESA, Fundación Universitaria del Bages, 4 avenue de l'Université Barcelone, Espagne.

- Madame Charlotte GRESSENT, actuellement étudiante en 3^{ème} année de masseur-kinésithérapie à l'Université privée MANRESA, Fundación Universitaria del Bages, 4 avenue de l'Université Barcelone, Espagne.

Ces dates seront ajustables à la décision rendue par le Conseil régional.

Article 2 : d'approuver le projet de convention-type joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions, au nom du Département, après l'accord final du Conseil régional d'Ile-de-France.

Article 3 : d'imputer les crédits correspondants sur l'action « aides aux étudiants » de l'opération « Démographie médicale – bourses ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne